

« Premières pierres » d'un réseau de santé

**Une « carte de professionnel de santé » remise
aux pharmaciens suisses**

Médecins et pharmaciens s'allient pour partager un réseau sécurisé

Genève, le 13 juin 2003 – La création de réseaux de santé regroupant les différents prestataires de soins est vivement encouragée par le monde politique. En effet, le partage de l'information sous forme de données sécurisées peut grandement contribuer à l'amélioration de l'efficacité des soins dispensés aux patients, participant ainsi à la maîtrise des coûts de la santé. Pour que de tels réseaux voient le jour, plusieurs conditions doivent être remplies, hormis les contraintes légales : le partage de réseaux sécurisés par les différents professionnels de la santé, une « carte de professionnel de santé » autorisant l'accès à ces moyens d'échange et une « carte de patient », administrative voire de santé, permettant de consulter et d'échanger des données.

Aujourd'hui, les pharmaciens prennent l'initiative de répondre à l'une de ces conditions en lançant une « carte de professionnel de santé » qui équipera, dans un premier temps, les trois quarts des pharmacies du pays. Cette carte, une « première » en Suisse, permettra au pharmacien de consulter et d'inscrire dans un réseau sécurisé des données relatives au patient, ainsi que d'authentifier et de valider, en tant que membre d'une profession médicale, ses actes pharmaceutiques.

La nouvelle « carte de professionnel de santé » - appelée HPC pour Healthcare Professional Card – a été développée par Ofac, la coopérative professionnelle des pharmaciens suisses¹. Elle est mise dès aujourd'hui à la disposition des sociétaires Ofac qui représentent plus de 1'200 officines sur les 1'600 réparties dans tout le pays.

Accès facilité à l'information

La carte HPC permet concrètement au pharmacien :

- d'avoir accès et de participer de manière sécurisée aux réseaux de santé, lorsque ceux-ci seront opérationnels, afin de partager avec l'ensemble des prestataires de soins (médecins, hôpitaux, laboratoires d'analyses, physiothérapeutes, etc.) les informations qui lui sont réservées. Cet échange d'informations permet au pharmacien d'obtenir et d'inscrire des données concernant le patient, en accord avec celui-ci, afin de lui offrir de meilleures prestations et d'améliorer la compliance (bonne utilisation des médicaments et optimisation du traitement). Il devrait contribuer au contrôle des coûts de la santé ;
- d'authentifier et de signer ses actes pharmaceutiques (validation de l'ordonnance, par exemple) ;
- d'attester qu'il est bien l'interlocuteur professionnel du patient, des autres professions médicales, des caisses maladie et des divers partenaires du secteur de la santé.

¹ HPC utilise le support Activcard

La carte HPC est dotée à la fois d'une piste magnétique et d'un microprocesseur, pour une utilisation universelle et aisée. Evolutive, elle permet d'anticiper les besoins futurs des pharmaciens, notamment en ce qui concerne les réseaux de santé. Enfin, elle permet des échanges de données avec les différents interlocuteurs des pharmaciens, comme les fournisseurs, les grossistes, Ofac, etc.

Ofac fête cette année ses 40 ans au service des pharmaciens suisses. Pour marquer cet événement, chaque pharmacien sociétaire recevra gratuitement sa carte HPC et le lecteur qui l'accompagne. La coopérative entend ainsi montrer sa volonté d'anticiper sur l'avenir, tout en capitalisant sur le travail des 40 dernières années.

Avantages pour le patient

Le patient tirera des avantages directs de l'introduction de cette nouvelle carte dans les pharmacies suisses :

- il peut autoriser le pharmacien à consulter des données médicales sécurisées le concernant pour un traitement optimal,
- il peut autoriser le pharmacien à renseigner d'autres prestataires de soins sur les traitements médicamenteux reçus en pharmacie (vue d'ensemble du traitement, contre-indications, effets secondaires, situations d'urgence, etc.)
- il est sûr que, par ce moyen d'authentification, seuls les professionnels de santé peuvent avoir accès à ses données privées.

« Pont » entre médecins et pharmaciens

En parallèle avec le lancement de la carte HPC, Ofac annonce une prise de participation dans Health Info Net (HIN), la plate-forme extranet sécurisée des médecins suisses, initiée par la FMH et la Caisse des médecins, utilisée par plus de 5'500 praticiens dans notre pays. Cet accord va permettre le rapprochement et l'interopérabilité des deux grands réseaux informatiques médicaux, celui des médecins et celui des pharmaciens, pour l'échange de données sécurisées et d'e-mails cryptés. L'instauration de ce nouveau dialogue, encore une « première » en Suisse, constitue une deuxième étape concrète vers un futur réseau de santé.

Premières pierres d'un réseau de santé

Plusieurs conditions sont ainsi d'ores et déjà remplies pour la création de réseaux de santé : le dialogue entre les réseaux respectifs des médecins et des pharmaciens et la création d'une « carte de professionnel de santé » par et pour les pharmaciens.

Du côté des patients, il faut noter que plus de 4,2 millions d'entre eux disposent déjà d'une carte d'assuré, Covercard System, diffusée par les caisses maladie et conçue et gérée par Ofac. Cette carte administrative permet à chaque assuré de s'identifier de manière univoque auprès d'un prestataire de soins, lors de l'exécution d'un acte médical, pharmaceutique ou hospitalier. Sous réserve des dispositions légales, elle pourrait évoluer vers une véritable carte de santé.

**Pour tout renseignement complémentaire ou une demande d'interview,
veuillez vous adresser à :**

Luc Giacobino, Tél. 022 787 07 40, lgiacobino@cmatrix-geneve.ch

Pour obtenir des photographies :
info@cmatrix-geneve.ch